

Conseil municipal du lundi 30 janvier 2015

Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Sylvain BOUCHER, Myriam FUMEY, Eric MOREL, Max WESTEIN, Stéphanie GIBERT.

Absents excusés : Nathalie DECORBEZ donne procuration à Sylvain BOUCHER, Olivier MAGNIN donne procuration à Catherine DUC, Stéphane CONDAMINE donne procuration à Michel LANQUETIN, Josette NICOLIN donne procuration à Chantal JEANVOINE.

Secrétaire de séance : Sylvain BOUCHER

1. 18h 45 : Délibérations

- Séance sur les Orientations Budgétaires 2015 (débat du 30 janvier 2015 en présence des membres du Conseil municipal, document joint en annexe).

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Encaissement des chèques bancaires (participations aux repas de la commune, décembre 2014) pour un montant de 216 € (soit 8 personnes à 27 €).

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Mise à disposition par la commune de Pouilley-Français de Christine Dartevél pour le SIVOS à partir du 1er janvier 2015 et cela pour 3 ans (signature d'une convention)

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Augmentation de temps de travail de Christine Dartevél pour la commune de Pouilley-Français en 2015 soit 7,30 heures par semaine. D'autre part Christine Dartevél sera rémunérée au titre des travaux supplémentaires, dans la limite de 2 heures par location de la salle des fêtes et pour les bâtiments communaux (selon intervention). Le paiement sera effectué par trimestre.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Pour les 3 agents de la commune de Pouilley-Français les heures supplémentaires restent un caractère exceptionnel et en accord avec le maire. Elles pourront être rémunérées ou récupérées.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Le Conseil municipal autorise la mise à disposition de la salle des fêtes pour le Trotibus pour 3 ans.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Le Conseil municipal autorise la mise à disposition pour les Francas et pour une durée de 3 ans de la salle des fêtes et de l'ancienne salle de réunion de la mairie, pour le périscolaire.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

→ Arrivée d'Olivier MAGNIN à 19 heures

- A la demande de la CCVSV, le conseil municipal de Pouilley-Français autorise le Président de la Communauté de communes du Val St Vitois à faire une double étude :

1) une étude de faisabilité complète, en 2015, sur la fiscalité (communes, habitants et entreprises) et pour un éventuel rapprochement de la commune de Pouilley-Français soit avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) soit avec la Communauté de communes du canton de Quingey (CCCQ).

2) une étude comprenant les différentes projections possibles pour que la Communauté de communes du Val St Vitois perdure, elle s'attachera à vérifier que le projet Communautaire soit techniquement et économiquement viable et cela jusqu'à 2020, sachant que les habitants de Pouilley-Français sont proches de St Vit et de son bassin de vie.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Tarifs généraux 2015 sur les locations et services publics.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Retrait des 13 communes membres de la communauté de communes du Val Marnaysien du Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux (SICA).

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Convention cadre de mise à disposition de personnel pour les 3 ans à venir.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Tarif taxe d'assainissement pour 2015 effectif à partir du 1er avril 2015.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

2. 19h 15 : Orientations budgétaires 2015

Présentation des OB (orientations budgétaires) par Catherine DUC, 3^{ème} vice-adjointe en charge des finances, en vue du BP 2015 (budget primitif) :

Ces projets prévus par l'équipe municipale pour 2015 seront réalisés sans recours à l'emprunt (Salle des fêtes, école, mairie, église, routes, assainissement, sécurité etc.), et grâce aussi à une fiscalité raisonnée et aux diverses économies réalisées.

La commune de Pouilley-Français se doit impérativement de trouver des ressources supplémentaires pour pouvoir envisager des investissements et un développement constant et cela compte tenu de son endettement et de la baisse des dotations, parmi ces projets en étude, on peut citer :

- l'implantation d'éoliennes,
- une zone artisanale.

3. Divers :

- Prochaine réunion de Conseil municipal le 20 février à 20 heures (présentation du PLU/PADD)

La séance est levée à 20h 40.

Conseil municipal du vendredi 20 février 2015

Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Josette NICOLIN, Sylvain BOUCHER, Myriam FUMEY, Eric MOREL, Max WESTEIN, Stéphanie GIBERT.

Absents excusés : Nathalie DECORBEZ donne procuration à Sylvain BOUCHER, Olivier MAGNIN donne procuration à Catherine DUC, Stéphane CONDAMINE donne procuration à Michel LANQUETIN.

Secrétaire de séance : Stéphanie GIBERT

1. 20h 00 Présentation PADD (PLU) :

- Présentation par Eric Keller, bureau d'étude Initiative, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables à l'ensemble des membres du Conseil municipal présent.

2. 21h00 Délibérations :

- Adoption globale du plan de sylviculture pour 2015 (sauf pour le dégagement mécanique de la parcelle 11), le budget estimatif maximum présenté par l'ONF pour 2015 est de 8016 € TTC, une consultation sera réalisée prochainement pour le choix du prestataire final.

D'autre part la commission a donné son accord pour le martelage et l'exploitation de la parcelle 11 et demande à l'ONF la modification de l'assiette des coupes 2015.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : Conformément à l'article L 123-9 du code de l'Urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Les orientations générales du PADD n'amènent pas de remarques. Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal. Il est important de rappeler qu'aucun vote n'a lieu à l'issue de ce débat. Le vote aura lieu plus tard en conseil municipal, lors de l'arrêt du projet.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Nouveau prêt de 70 000 € sur 7 ans ou 10 ans pour la commune de Pouilley-Français (un prêt de 70 000 € identique s'est terminé en début 2015), deux organismes consultés Caisse d'Épargne et Crédit Mutuel. Ce prêt nous permet à moyen terme d'anticiper sur de prochains investissements (exemple : rénovation de l'église) et compte tenu des propositions des organismes bancaires sollicités et des taux très faibles actuellement (1,37 % au lieu de 4,09 % précédemment).

Faisant référence au tableau comparatif d'emprunt (ci-joint) et pour un prêt de 70 000 € sur 7 ans, le Crédit Mutuel est retenu.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Depuis 3 ans, la commune ne vendait plus les cartes avantages jeunes : Avant, elle les achetait 6€ pour les revendre à 5€ (1€ par carte à la charge de la commune + frais de port du lot commandé). Il existe deux types d'avantages :
 - des avantages permanents valables sur présentation de la carte Avantages Jeunes. Vous pouvez bénéficier de toutes les réductions permanentes dans la région indiquées sur votre livret.
 - des offres utilisables une seule fois sous forme de coupons détachables. Elles sont

valables sur présentation de la carte Avantages Jeunes et sur remise du coupon.

Pour 2015 le Maire propose 4 solutions :

1-Soit on achète les cartes 7 € et on les revend 7 €

2-Soit on achète les cartes 6 € et on les revend maxi 5 €

3-Soit on ne vend pas les cartes avantages jeunes

4-Soit on les offre aux jeunes de Pouilley-Français âgés de 5 à 18 ans en 2015/2016 (environ 200 jeunes). Cet effort rentre dans le cadre défini en 2014 : comment aider les jeunes pendant les vacances et week-end à trouver une occupation ? Cette dépense sera d'un coût d'environ et maximum de 1200 € si tous les jeunes adhèrent. Cette action fera l'objet d'une souscription, chaque bénéficiaire viendra retirer sa carte à la mairie.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour la solution N° 4

- Rémunération des agents recenseurs La dotation attribuée par l'Etat à la commune est de 1 792 € brut pour 328 logements.

Le maire propose une rémunération sur cette base, soit 1130.92 € brut (1025,37 € net pour 207 logements) pour le premier agent Christine DARTEVEL et 661.07 € brut (567,93 € net pour 121 logements) pour le second Thomas DUC.

Le conseil municipal remercie tout particulièrement Josette Nicolin et Sonia Abraham pour leur implication dans cette opération.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Suite à la pose d'antennes par la société TEL WAN sur des bâtiments publics à Pouilley-Français (mairie et église) et cela sans location, l'association CAR souhaitant prendre ce fournisseur d'accès à internet pour son circuit implanté à Pouilley-Français (une antenne relais est installée à Candart), l'association demande l'accord à la municipalité pour solliciter la société TEL WAN de lui fournir un accès internet gratuit en compensation.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français autorise le Maire à rédiger la demande de retrait de la commune

du SICA (Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux).

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- Encaissement d'un chèque de 157,69 € de Groupama correspondant au remboursement de l'assurance du tracteur/tondeuse.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

3. Divers et tour de table :

-Point sur la CCVSV : après réunion en Préfecture M. le Préfet va trancher concernant le ticket de sortie pour la commune de Lantenne-Vertière.

-Projet de vitrine d'objets de guerre remis par Mme Roumieux. Une réponse négative sera faite.

-A partir du 2 mars et pour un mois M. Chartier viendra en remplacement de Noël qui va être hospitalisé.

-Elections départementales dimanches 22 et 29 mars 2015 (tableau des permanences joint).

-Repeindre la grille du cimetière.

-Faire un courrier à M et Mme Chotard sur le démarrage de travaux qui nécessite obligatoirement un permis de construire.

-Prochaine réunion de Conseil municipal consacrée au vote du budget le 27 mars 2015 à 20h 30.

La séance est levée à 21h 55.

Si vous souhaitez lire des comptes rendus de conseils municipaux dans leur intégralité, vous pouvez aller :

*-soit sur le site Internet de la commune : www.commune-de-pouilley-francais.fr
-soit les consulter en mairie aux heures d'ouverture.*